



## Choisir un statut de salarié ou créer son entreprise individuelle

Par **mitch78**, le **29/02/2008** à **20:12**

Bonjour.

Je vais travailler pour une société quelques heures par semaines pour un certain type de prestation ayant un rapport avec internet. Je précise que je touche le RMI actuellement (à peu près 400 euros par mois) et que les prestations tournent autour de 200 euros (2 par semaine).

J'ai le choix entre être rémunéré par l'entreprise en tant que salarié (il y a des charges à payer et ça serait retiré de mon salaire éventuel car l'enveloppe est de 200 euros) ou créer ma société pour qu'elle me fasse des factures. Dans ce cas, je ne sais pas trop si je dois me mettre en profession libérale voire même peut-être passer par une société de portage salarial.

Mon unique but est de me faire payer rapidement, sûrement, d'éviter les soucis et de ne pas trop perdre d'argent (combien me restera-t-il à la fin). Je n'avais pas prévu de monter ma boîte donc je suis perdu avec toutes les infos sur les coûts pour se mettre à son compte, les impôts, les assurances responsabilité civile à prendre...Est-ce le bon choix au final ? N'est-ce pas trop complexe ? Trop risqué ? Vais-je continuer à toucher le RMI en parallèle ? Jusqu'à quand ?

Qui pourrait me renseigner avec un exemple concret à l'appui svp ?

Merci d'avance, ça me serait très utile.

Par **Admin**, le **22/07/2008** à **11:42**

Euh alors,

Si vous créez votre entreprise individuelle, il faut compter 200€ / Mois de charges en moyenne, donc si vous n'avez qu'un seul client, c'est léger.

En tant salarié, si vos 200€ sont brutes, il faut retirer 65% du salaire, ça fait donc aussi beaucoup.

Dernière solution le portage salariale, il vont prendre je crois 20 à 40% du salaire selon les boites, mais à vérifier, donc à priori pour vous c'est la meilleure solution ... mais bon je suis pas spécialiste.

Concernant le RMI, je crois pas qu'on puisse le cumuler à ces 3 activités, mais là j'en sais vraiment rien !!

A bientôt